

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU JEUDI 13 AVRIL 2017 à 18 H 30**

<b>CITOYENNETE .....</b>	<b>3</b>
I. Dispositif de participation citoyenne .....	3
<b>FINANCES .....</b>	<b>4</b>
II. Budget Principal – Approbation du Compte de Gestion de l’exercice 2016 .....	4
III. Budget annexe Hôtel d’Entreprises – Approbation du Compte de Gestion de l’exercice 2016.....	4
IV. Budget annexe « Lotissement des Anciennes Ecoles » – Approbation du Compte de Gestion de l’exercice 2016 .....	5
V. Budget annexe « Lotissement de la Pommeraie » – Approbation du Compte de Gestion de l’exercice 2016.....	5
VI. Budget principal – Approbation du Compte Administratif de l’exercice 2016.....	6
VII. Budget annexe « Hôtel d’entreprises » - Approbation du Compte Administratif de l’exercice 2016 .....	14
VIII. Compte Administratif 2016 – Budget annexe « Lotissement des anciennes écoles » .....	17
IX. Compte Administratif 2016 – Budget annexe « Lotissement de la Pommeraie ».....	21
X. Budget Principal – Affectation du résultat de l’exercice 2016.....	24
XI. Budget annexe « Hôtel d’Entreprises » – Affectation du résultat de l’exercice 2016 .....	25
XII. Budget annexe du « Lotissement des Anciennes Ecoles » – Affectation du résultat de l’exercice 2016 .....	25
XIII. Budget annexe du « Lotissement de la Pommeraie » – Affectation du résultat de l’exercice 2016 .....	26
XIV. Fixation des Taux d’Imposition 2017.....	27
XV. Dotations aux écoles.....	27
XVI. Modification des tarifs et conditions de locations des salles municipales et équipements divers.....	28
<b>TRAVAUX .....</b>	<b>30</b>
XVII. Aménagement d’une Maison de Quartier à Peymilou .....	30
XVIII. Travaux de réfection de l’Epicierie Sociale .....	31
<b>FONCIER .....</b>	<b>32</b>

<b>XIX.</b>	<b>Dénomination de la Voie Nouvelle en Centre-Bourg et intégration des voies et réseaux divers dans le domaine public .....</b>	<b>32</b>
<b>XX.</b>	<b>Acquisition terrain rue du Commandant Pinson .....</b>	<b>32</b>
<b>XXI.</b>	<b>Vente du lot N° 1 au Lotissement de la Pommeraie.....</b>	<b>33</b>
<b>XXII.</b>	<b>Vente du lot N° 2 au Lotissement de la Pommeraie.....</b>	<b>34</b>
<b>XXIII.</b>	<b>Vente du lot N° 4 au Lotissement de la Pommeraie.....</b>	<b>34</b>
<b>XXIV.</b>	<b>Vente d'un terrain communal route de l'Escauderie au lieu-dit Sivaldal » .....</b>	<b>35</b>
<b>XXV.</b>	<b>Vente d'une parcelle au lieu-dit « Trimouille » .....</b>	<b>35</b>
	<b>INTERCOMMUNALITE .....</b>	<b>35</b>
<b>XXVI.</b>	<b>Approbation des statuts du S.M.A.S. au Cœur des Trois Cantons.....</b>	<b>35</b>
	<b>DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS REÇUES DU CONSEIL MUNICIPAL.....</b>	<b>36</b>

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 13 AVRIL 2017 à 18 H 30**

**PRESENTS :** Jean-Paul ROCHOIR ; Michel BORDERIE ; Catherine CLAVEL ; Jean-Louis LANAU ; Raphaëlle LAFAYE ; Jean-François MAURY ; Olivier DUPUY ; Colette VEYSSIÈRE ; Gisèle FOURNIER ; François VILLATTE ; Marie-Lyne SEELI ; Catherine ARNOUILH ; Jean BAYLET ; Marie-Laurence DELMAR ; Cyril GOUBIE ; Michel SEJOURNE ; Isabelle GRENIER ;

**POUVOIRS :** Nathalie TRAPY\* à Catherine ARNOUILH ; Jean-Claude JOURDAN à Olivier DUPUY ; Martine BORDERIE à Marie-Lyne SEELI ; Béatrice GUILIANELLI à Raphaëlle LAFAYE ; Pierre DELPEUCH à Michel BORDERIE ; Catherine LABAT à Cyril GOUBIE ; Jérôme PAPATANASIOS à Michel SEJOURNE ;

**ABSENTS :** Didier GUECHOU ; Yves RÉMON ; Jordan TESSIER.

**\*Arrivée de Nathalie Trapy à 21 heures (présente à partir de la présentation du point XIX à l'ordre du jour).**

**Madame Raphaëlle LAFAYE est désignée Secrétaire de Séance.**

**Le procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal est adopté à la majorité (18 voix pour, 6 contre).**

## **CITOYENNETE**

### **I. Dispositif de participation citoyenne**

**Rapporteur : Jean-Paul ROCHOIR**

Le 1<sup>er</sup> février dernier, lors d'une réunion publique, le lieutenant Moquet, Commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Bergerac, a présenté le dispositif de participation citoyenne.

Cette démarche consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier et à les associer à la protection de l'environnement, sans pour autant se substituer à l'action de la Gendarmerie.

Mis en place dans les secteurs touchés par des cambriolages et des incivilités, ce dispositif encourage la population à adopter une attitude solidaire et vigilante ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

Quatre communes dans lesquelles sont concentrées l'essentiel de la population et des délits commis ont été choisies sur le territoire concerné, dont celle de Prigonrieux.

Les actions à mener pour permettre la mise en place de ce dispositif sont les suivantes :

- recenser les citoyens volontaires ;

- lancer une campagne d'information (supports de communication municipaux, affichage, presse, réunions) ;
- établir un partenariat avec les associations d'anciens gendarmes et d'amis de la gendarmerie ;
- élaborer une cartographie des citoyens participants ;
- établir un protocole entre le Maire, la Préfète et le commandant du Groupement afin de définir les modalités pratiques et les procédures d'évaluation du dispositif.

Le Conseil Municipal décide, à la majorité (21 voix pour, 3 abstentions) :

- de donner un avis favorable au lancement du dispositif de participation citoyenne sur la Commune ;
- d'autoriser le Maire à mettre en œuvre les actions citées ci-dessus ;
- de signer le protocole entre les parties concernées.

## **FINANCES**

### **II. Budget Principal – Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2016**

**Rapporteur : Jean-Louis LANAU**

Le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le Compte Administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Receveur Municipal.

Après s'être fait présenter le budget principal de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver le Compte de Gestion du Budget Principal du Trésorier Municipal pour l'exercice 2016 ;
- de confirmer que ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### **III. Budget annexe Hôtel d'Entreprises – Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2016**

**Rapporteur : Jean-Louis LANAU**

Le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le Compte Administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Receveur Municipal.

Après s'être fait présenter le budget annexe de l'Hôtel d'Entreprise de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à

recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver le Compte de Gestion du Budget annexe de l'Hôtel d'Entreprise du Trésorier Municipal pour l'exercice 2016 ;
- de confirmer que ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

#### **IV. Budget annexe « Lotissement des Anciennes Ecoles » – Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2016**

**Rapporteur : Jean-Louis LANAU**

Le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le Compte Administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Receveur Municipal.

Après s'être fait présenter le budget annexe du « Lotissement des Anciennes Ecoles » de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver le Compte de Gestion du Budget annexe du « Lotissement des Anciennes Ecoles » du Trésorier Municipal pour l'exercice 2016 ;
- de confirmer que ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

#### **V. Budget annexe « Lotissement de la Pommeraie » – Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2016**

**Rapporteur : Jean-Louis LANAU**

Le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le Compte Administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Receveur Municipal.

Après s'être fait présenter le budget annexe du « Lotissement de la Pommeraie » de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur

accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver le Compte de Gestion du Budget annexe du « Lotissement de la Pommeraie » du Trésorier Municipal pour l'exercice 2016 ;
- de confirmer que ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## **VI. Budget principal – Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2016**

**Rapporteur : Jean-Louis LANAU**

Le compte administratif est un document de synthèse qui présente les résultats d'exécution du budget en comparant les prévisions se rapportant à chaque chapitre et à chaque article budgétaire avec les réalisations (total des émissions de titres de recettes et mandats de dépenses correspondant à chaque article budgétaire).

Retraçant l'exécution budgétaire, il se présente sous la même forme que le budget. Il est établi par l'Ordonnateur et voté par l'Assemblée délibérante, hors la présence de l'ordonnateur, sous la Présidence de Michel Borderie, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire.

Le compte administratif se divise en deux sections :

- la section de fonctionnement qui enregistre les opérations nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- la section d'investissement qui comprend essentiellement les opérations patrimoniales de la collectivité et leur financement.

Au sein de chaque section, les opérations comprennent :

- des opérations réelles (dépenses et recettes réelles) qui se traduisent par des encaissements ou des décaissements. C'est donc sur ces dernières que portent les analyses du présent document ;
- des opérations dites « d'ordre » qui se caractérisent par l'absence d'influence sur la trésorerie de la collectivité.

### **PARTIE 1 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **A – Les Dépenses**

Les dépenses de fonctionnement sont regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les charges de même nature. L'analyse des charges de fonctionnement est réalisée à partir des dépenses réelles et les opérations dites « d'ordre » de fonctionnement.

	Réalisées en 2015	Prévues en 2016	Réalisées en 2016
<b>DEPENSES REELLES</b>			
<b>011- Charges à caractère général</b>	<b>639 471,58 €</b>	<b>633 309,00 €</b>	<b>631 116,01 €</b>
Dont :			
. achats (chapitre 60)	390 616,36 €	386 400,00 €	360 863,28 €
. services extérieurs (chapitres 61 et 62, sauf 6216 inclus dans chapitre suivant)	228 463,53 €	228 900,00 €	252 553,30 €
. impôts et taxes (chapitre 63 sauf 6331, 6332 et 6336 inclus dans chapitre suivant)	20 391,69 €	18 000,00 €	17 699,43 €
<b>012 – Charges de personnel et assimilés</b>	<b>1 227 521,12 €</b>	<b>1 315 000,00 €</b>	<b>1 207 719,99 €</b>
Dont :			
. charges de personnel (compte 64 et articles 6331, 6332 et 6336)	1 201 205,72 €	1 295 000,00 €	1 187 631,39 €
. mise à disposition d'agent de la CAB (article 6216)	26 315,40 €	20 000,00 €	20 088,60 €
<b>014 – Atténuation de produits</b>	<b>213 074,31 €</b>	<b>186 000,00 €</b>	<b>186 505,00 €</b>
Dont :			
. reversement loi SRU	27 569,31 €	0 €	0 €
. attribution de compensation	185 505,00 €	186 000,00 €	186 505,00 €
<b>65 – Autres charges de gestion courante</b>	<b>357 557,69 €</b>	<b>378 000,00 €</b>	<b>355 104,01 €</b>
Dont :			
. subventions	41 955,00 €	50 000,00 €	4 280,00 €
. participations aux organismes	218 075,40 €	228 000,00 €	220 474,16 €
. indemnités et charges des élus	97 363,50 €	99 100,00 €	89 840,82 €
<b>66 – Charges financières</b>	<b>56 344,55 €</b>	<b>61 000,00 €</b>	<b>48 971,52 €</b>
<b>67 – Charges exceptionnelles</b>	<b>590,00 €</b>	<b>3 980,00 €</b>	<b>2 020,88 €</b>
<b>68 - Provisions</b>	<b>487,95 €</b>	<b>8 500,00 €</b>	<b>414,66 €</b>
<b>022 – Dépenses imprévues</b>	<b>0 €</b>	<b>93 341,00 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Sous-total dépenses réelles</b>	<b>2 495 047,20 €</b>	<b>2 679 130,00 €</b>	<b>2 430 852,07 €</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
<b>023 – Virement à la section d'investissement</b>		<b>1 148 700,43 €</b>	
<b>042 – Comptes 67 et 68</b>	<b>332 367,74 €</b>	<b>369 508,00 €</b>	<b>369 161,28 €</b>
Dont :			
. Amortissements	328 617,74 €	335 000,00 €	334 653,61 €
. Capitalisation des pertes de change d'emprunts (renégociation d'emprunt)		34 508,00 €	34 507,67 €
<b>Sous-total opérations d'ordre</b>	<b>332 367,74 €</b>	<b>1 518 208,43 €</b>	<b>369 161,28 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 827 414,94 €</b>	<b>4 197 338,43 €</b>	<b>2 800 013,35 €</b>

D'une manière générale, il est constaté que les dépenses de fonctionnement ont diminué de 0.97 % par rapport à 2015. Ceci résulte d'une évolution des dépenses réelles et des opérations d'ordres des dépenses de la section de fonctionnement.

➤ Les dépenses réelles de fonctionnement ont diminué de 2.57 %. Ceci s'explique notamment par :

➤ Les charges à caractère général qui ont globalement diminué de 1,31 % par rapport à 2015.

Elles regroupent :

- Les achats divers (alimentation, eau, électricité, chauffage, carburant, fournitures d'entretien et de petit équipement, les fournitures scolaires et administratives). La fermeture de l'Espace socioculturel durant l'année de travaux et la renégociation par le SDE 24 du groupement d'achat de fournitures énergétiques auquel adhère la collectivité expliquent principalement cette baisse ;
- Les impôts et taxes (taxes foncières, taxes sur véhicules et la contribution obligatoire au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) : diminution des contrôles techniques réalisés en 2015 sur certains véhicules, non nécessaires en 2016 ;
- Les services extérieurs (prestations diverses : locations mobilières, entretien et réparations de terrains, bâtiments et réseaux, maintenance, assurances, honoraires, organisation des fêtes et cérémonies, frais de télécommunications) augmentent principalement en raison de la hausse des cotisations d'assurances (souscription en 2016 d'une assurance dommage ouvrage dans le cadre des travaux de l'Espace socioculturel).

➤ Les charges de personnel et assimilés qui ont globalement diminuées de 1,61 % par rapport à 2015.

Elles regroupent :

- Les charges de personnel : diminution qui s'explique par le départ d'agents de catégories A et B, non remplacés au moment de leur départ puis par des agents de catégorie inférieure le temps d'assurer l'intérim dans un second temps ;
- Le remplacement d'un agent mis à disposition par la CAB par un agent municipal du service technique dans le cadre d'un reclassement.

➤ L'atténuation des produits : en baisse compte tenu de l'exonération de reversement de la pénalité de carence en logements sociaux en 2016 suite aux travaux engagés par la Ville.

➤ Les autres charges de gestion courantes qui ont diminué de 0,69 % par rapport à 2015.

Elles regroupent :

- Les indemnités et charges des élus ;
- Les subventions versées par la Commune aux écoles et associations locales ;
- La participation aux organismes (SDIS, SIAS, SIVOS, UDM24, SDE 24, la SPA, l'ATD24, le Syndicat DFCI Sud Landais, ...).

➤ Les charges financières qui ont diminué de 13,08 % par rapport à 2015.

Elles regroupent les intérêts d'emprunts et les Intérêts Courus Non Echus (ICNE).

➤ Les charges exceptionnelles ont augmenté par rapport à 2015, s'agissant notamment d'une écriture de régularisation d'une recette de l'année antérieure.

➤ Les provisions qui ont diminué de 15.02 % par rapport à 2015. Elles permettent d'anticiper le recouvrement difficile d'une recette d'un tiers (locataires, cantine ...).

➤ Les opérations dites « d'ordre » de fonctionnement ont quant à elles augmenté de 11.07 %. Ceci s'explique par :

- Les amortissements : ils permettent d'évaluer la dépréciation des biens d'équipement de la commune en vue de leur renouvellement.
- La capitalisation des pertes de change des emprunts qui ont été régularisés en 2016 au titre de la renégociation d'un emprunt dit « toxique » datant de 2011 (DM 2016-04).

## **B – Les Recettes**

Les recettes de fonctionnement sont, comme les dépenses, regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les produits de même nature. L'analyse de ces dernières est réalisée à partir des recettes réelles et des opérations dites « d'ordre » de fonctionnement.

	Réalisées en 2015	Prévues en 2016	Réalisées en 2016
<b>RECETTES REELLES</b>			
<b>013 – Atténuation des charges</b> (personnel – compte 64)	<b>113 255.65 €</b>	<b>215 000.00 €</b>	<b>74 885.13 €</b>
<b>70 – Produits de services</b>	<b>217 770.57 €</b>	<b>215 000.00 €</b>	<b>237 745.66 €</b>
Dont :			
. Concessions cimetièrè	3 095.00 €	2 000.00 €	7 760.00 €
. Occupation du domaine public	0 €	5 000.00 €	1 472.25 €
. Produits de régies (gestion des services périscolaires)	105 384.17 €	100 000.00 €	100 801.43 €
. Participation CAF	45 062.53 €	44 000.00 €	40 298.07 €
. Locations du minibus			
. Versement CAB	0 €	0 €	1 011.60 €
	64 228.87 €	64 000.00 €	86 402.31 €
<b>73 – Impôts et taxes</b>	<b>1 796 835.00 €</b>	<b>1 813 574.00 €</b>	<b>1 809 045.86 €</b>
Dont :			
. Taxe foncière et d'habitation	1 663 655.00 €	1 682 401.00 €	1 661 860.00 €
. Dotation de solidarité communautaire	61 566.00 €	30 000.00 €	30 564.00 €
. FNGIR	5 173.00 €	5 173.00 €	5 173.00 €
. FPIC	47 665.00 €	65 000.00 €	74 910.00 €
. Taxe additionnelle	0 €	25 000.00 €	27 688.86 €
<b>74 – Dotations et participations</b>	<b>987 530.71 €</b>	<b>896 076.00 €</b>	<b>918 245.58 €</b>
Dont :			
. DGF	846 866.00 €	790 845.00 €	790 845.00 €
. CVAE et CFE	1 389.00 €	1 178.00 €	1 178.00 €
. Compensation impôt TF et TH	79 430.00 €	64 053.00 €	64 053.00 €
. Dotation de recensement	0 €	0 €	8 194.00 €
. Participation au TAP	23 328.71 €	32 000.00 €	53 772.37 €
<b>75 – Autres produits de gestion</b>	<b>40 984.24 €</b>	<b>21 980.00 €</b>	<b>27 076.04 €</b>
Dont :			
. Locations (logements, salles et mobiliers)	19 900.84 €	17 500.00 €	19 301.93 €
. Produits de régies et chèques déjeuner	21 083.40 €	4 480.00 €	7 774.11 €
<b>76 – Produits financiers</b>	<b>12 841.43 €</b>	<b>12 000.00 €</b>	<b>12 053.06 €</b>
<b>77 – Produits exceptionnels</b>	<b>6 188.80 €</b>	<b>500.00 €</b>	<b>1 145.99 €</b>
<b>78 – Reprise sur provisions</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>487.94 €</b>
<b>Sous-total dépenses réelles</b>	<b>3 175 406.40 €</b>	<b>4 110 338.43 €</b>	<b>3 080 685.26 €</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
<b>002 – Excédent de fonctionnement</b>		<b>1 103 208.43 €</b>	
<b>042 – Articles 722 et 777</b>	<b>79 715.10 €</b>	<b>87 000.00 €</b>	<b>47 230.00 €</b>
Dont :			
. Amortissements	46 624.00 €	47 000.00 €	47 230.00 €
. Travaux en régie	33 091.10 €	40 000.00 €	0 €
<b>Sous-total opérations d'ordre</b>	<b>79 715.10 €</b>	<b>87 000.00 €</b>	<b>47 230.00 €</b>

<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 255 121.50 €</b>	<b>4 197 338.43 €</b>	<b>3 127 915.26 €</b>

D'une manière générale, il est constaté que les recettes de fonctionnement ont diminué de 3.91 %. Ceci résulte d'une évolution des recettes réelles et des opérations d'ordre des produits de la section de fonctionnement :

➤ Les recettes réelles de fonctionnement ont diminué de 2.98 %. Ceci s'explique notamment par :

➤ Les atténuations de charges qui ont diminué de 33.88 % par rapport à 2015.

Elles regroupent les remboursements des salaires et charges des agents en arrêt suite à accident de service ainsi que ceux des agents recrutés sous la forme de Contrats Uniques d'Insertion (CUI) au sein de la commune. Ceci s'explique par le non-encaissement fin 2016 des recettes liées au remboursement des agents en CUI, régularisé au début de l'année 2017.

➤ Les produits de services qui ont augmenté de 9.17 % par rapport à 2015.

Ils regroupent :

- Les recettes des concessions de cimetière : accroissement des ventes de concessions sur la commune ;
- Les recettes liées à l'occupation du domaine public : régularisation en 2016 d'une partie des redevances 2015 ;
- Le reversement effectué par la CAB des charges liées au fonctionnement de la Médiathèque de 2015 et 2016 (deux exercices) ;
- Les recettes des locations du mini bus précédemment encaissées sur le budget annexe Transports ;
- Les produits des régies de gestion des services périscolaires.

➤ Les impôts et taxes qui ont augmenté de 0.68 % par rapport à 2015.

Ils regroupent essentiellement les recettes des taxes foncières et d'habitation et les fonds de compensation versés par l'EPCI.

➤ Les dotations et participations qui ont diminué de 7.02 % par rapport à 2015.

Elles regroupent :

- La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), le versement de la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) et les compensations de la taxe foncière et d'habitation. La baisse des dotations opérées par l'Etat envers les collectivités explique pour partie cette diminution ;
- La participation de l'Etat aux frais liés à la mise en place des TAP identique à l'année précédente ;
- Cette baisse est atténuée exceptionnellement en 2016 par le versement de la Dotation de Recensement.

➤ Les autres produits de gestion qui ont diminué de 6.14 % par rapport à 2015.

Ils regroupent :

- Les recettes de locations (logements, salles, mobiliers). Ceci s'explique principalement par la fermeture de l'espace socio-culturel durant les travaux effectués sur le bâtiment ;
- Les produits de régies et remboursement de la part payée par les agents sur les chèques déjeuner (17 800 € imputés à tort sur l'article 7488).

➤ Les produits financiers : baisse du versement effectué par la CAB au titre du remboursement des intérêts d'emprunts transférés.

➤ Les produits exceptionnels : pas de vente en 2016 (perceuse et bus vendus en 2015).

➤ Les opérations dites « d'ordre » de fonctionnement ont diminué de 40.75 %. Ceci s'explique par :

- L'absence de comptabilisation en 2016 de travaux en régie ;
- Les amortissements des subventions.

Avec des dépenses s'élevant à 2 800 013,35 € et des recettes s'élevant à 3 127 915,26 €, la Ville a dégagé un excédent de 327 901,91 €.

En intégrant l'excédent de l'exercice 2016 au résultat de clôture 2015 (1 206 757.29 € + 4 451.14 € d'intégration de l'excédent du budget transports, déduction faite de l'affectation du résultat : - 108 000.00 €), le résultat de clôture cumulé de la section de fonctionnement 2016 s'élève à 1 431 110,34 €.

## **PARTIE 2 – LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Présentation des grandes opérations réalisées en 2016 :

- Les « Opérations diverses » regroupent des achats non inclus dans une opération spécifique (outillage divers, radar pédagogique, appareils électroménagers, clôtures ...).
- L'opération « Matériel travaux » regroupe les achats d'équipements (tondeuses, débroussailleuse) nécessaires aux différentes missions du Service Technique.
- L'opération « Voirie » a permis le financement de l'alimentation électrique du panneau d'informations, non pris en charge par la CAB, gestionnaire de cette compétence.
- L'opération « Travaux bâtiments » regroupe les travaux effectués sur les bâtiments communaux (sanitaires au complexe sportif, double vitrage à l'école élémentaire du centre-ville...).
- L'opération « Informatique – Mobilier » inclus les achats de logiciels, ordinateurs, onduleurs, armoire de rangement, tableaux, ...
- L'opération « Achat de terrains » regroupe les acquisitions des terrains Lescoup et Delcros.
- L'opération « Aménagement de la Place de Peymilou » se traduit par le versement d'un fonds de Concours à la CAB au titre des travaux de sécurité de la place de Peymilou réalisés dans le cadre de sa compétence voirie.
- L'opération « Aménagement de la salle des fêtes en espace socioculturel »
- L'opération « Aménagement du quartier de la gare », réalisée en partenariat avec le bailleur social Dordogne Habitat.
- L'opération « Aménagement d'une maison de quartier à Peymilou » qui concerne le financement de l'étude énergétique préalable à la réalisation des travaux prévus en 2017.
- L'opération « Plan informatique » regroupe les dépenses effectuées pour l'équipement informatique des écoles (tableaux numériques et vidéoprojecteurs notamment).
- L'opération « Voie nouvelle » regroupe une partie des dépenses liées au Marché conclu dans le cadre de la création d'une voie nouvelle en centre-ville, dont les travaux se sont achevés au début de l'année 2017.

### **A – Les Dépenses**

Les dépenses d'investissement sont regroupées par opérations. L'analyse des charges d'investissement est réalisée à partir des dépenses réelles et des opérations dites « d'ordre » d'investissement.

	<b>Réalisées</b>	<b>Prévues</b>	<b>Réalisées</b>
--	------------------	----------------	------------------

	en 2015	en 2016	en 2016
<b>DEPENSES REELLES</b>			
<b>Les grandes opérations (présentées ci-dessus)</b>	<b>433 916.79 €</b>	<b>2 632 554.35 €</b>	<b>931 377.79 €</b>
<b>16 – Emprunt et dettes</b>	<b>217 161.58 €</b>	<b>215 682.56 €</b>	<b>215 608.36 €</b>
Dont :			
. Emprunts	169 744.73 €	169 682.56 €	169 682.57 €
. Emprunts SDE 24	47 416.85 €	46 000.00 €	45 925.79 €
<b>27 – Avances budget principal vers budgets annexes</b>	<b>387 579.19 €</b>	<b>40 000.00 €</b>	<b>0 €</b>
<b>020 – Dépenses imprévues</b>	<b>0 €</b>	<b>25 000.00 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Sous-total dépenses réelles</b>	<b>1 038 657.56 €</b>	<b>2 913 236.91 €</b>	<b>1 146 986.15 €</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
<b>042 – Comptes 13 et 23</b>	<b>79 715.10 €</b>	<b>87 000.00 €</b>	<b>47 230.00 €</b>
Dont :			
. Amortissements	46 624.00 €	47 000.00 €	47 230.00 €
. Travaux en régie	33 091.10 €	40 000.00 €	0 €
<b>Sous-total opérations d'ordre</b>	<b>79 715.10 €</b>	<b>87 000.00 €</b>	<b>47 230.00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 118 372.66 €</b>	<b>3 000 236.91 €</b>	<b>1 194 216.15</b>

D'une manière générale, on constate que les dépenses d'investissement ont augmenté de 6.78 %. Ceci résulte d'une évolution des dépenses réelles et des opérations d'ordre des dépenses de la section d'investissement.

➤ Les dépenses réelles d'investissement ont augmenté de 10.43 %. Ceci s'explique notamment par :

- Les grandes opérations dont l'augmentation s'explique principalement par la réalisation du chantier de transformation de la Salle des Fêtes en Espace Socio-Culturel en 2016.

Cette forte augmentation est atténuée par :

- Les emprunts et dettes en diminution, aucun nouvel emprunt n'ayant été contracté en 2016 ;
- Les avances faites par le budget principal aux budgets annexes comptabilisées en 2015.

➤ Les opérations dites « d'ordre » d'investissement ont diminué de 40.75 %. Ceci s'explique par :

- L'absence de comptabilisation en 2016 de travaux en régie ;
- Les amortissements des subventions.

## **B – Les Recettes**

Les recettes d'investissement sont les ressources dont dispose la commune sur cette section pour réaliser ces opérations. L'analyse de ces dernières est réalisée à partir des recettes réelles et des opérations dites « d'ordre ».

	Réalisées en 2015	Prévues en 2016	Réalisées en 2016
<b>RECETTES REELLES</b>			
<b>Financement des grandes opérations</b>	<b>26 274.95 €</b>	<b>323 198.00 €</b>	<b>180 696.36 €</b>
<b>10 – Dotations</b>	<b>169 124.46 €</b>	<b>168 000.00 €</b>	<b>208 455.89 €</b>
Dont :			
. FCTVA		50 000.00 €	85 113.00 €
. Taxe d'aménagement	19 124.46 €	10 000.00 €	15 342.89 €
. Affectation du résultat	150 000.00 €	108 000.00 €	108 000.00 €
<b>16 – Cautions</b>	<b>610.00 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>27 – Remboursement de la CAB</b>	<b>18 000.00 €</b>	<b>18 000.00 €</b>	<b>18 000.00 €</b>
<b>Sous-total dépenses réelles</b>	<b>214 009.41 €</b>	<b>509 198.00 €</b>	<b>407 152.25 €</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
<b>002- Excédent d'investissement</b>		<b>972 830.48 €</b>	
<b>021 – Virement de la section de fonctionnement</b>		<b>1 148 700.43 €</b>	
<b>042 – Comptes 192 et 28</b>	<b>332 367.74 €</b>	<b>369 508.00 €</b>	<b>369 161.28 €</b>
Dont :			
. Amortissements	328 617.74 €	369 508.00 €	334 653.61 €
. Capitalisation des pertes de change d'emprunts (renégociation d'emprunt)	0 €	0 €	34 507.67 €
. plus ou moins-value sur cession	3 750.00 €	0 €	0 €
<b>Sous-total opérations d'ordre</b>	<b>332 367.74</b>	<b>2 491 038.91 €</b>	<b>369 161.28 €</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>546 377.15 €</b>	<b>3 000 236.91</b>	<b>776.313.53 €</b>

D'une manière générale, on constate que les recettes d'investissement ont augmenté de 42.08 %. Ceci résulte d'une évolution des recettes réelles et des opérations d'ordres des produits de la section d'investissement :

- Les recettes réelles d'investissement ont augmenté de 90.25 %. Ceci s'explique notamment par :
    - Les grandes opérations réalisées en 2016 : augmentation de la part des subventions versées en 2016 (essentiellement une partie de la DETR perçue dans le cadre de la transformation de la Salle des Fêtes en Espace Socio-Culturel). Les recettes versées à la collectivité pour cette opération représentent 15.98 % des recettes d'investissement du budget 2016.
    - Les dotations qui ont augmenté de 23.26 %.
- Elles regroupent :

- Le FCTVA : forte augmentation en 2016 due au versement en 2016 des montants 2014 et 2015 ;
  - Reversements au titre des taxes d'aménagement : recettes variables d'une année sur l'autre selon le nombre de permis de construire déposés ;
  - La baisse de l'affectation du résultat.
- Les cautions : aucun nouveau locataire en 2016.
  - Le montant du remboursement par la CAB des emprunts contractés par la Commune avant les transferts de compétences qui reste stable entre 2015 et 2016 (défini par la CLECT).
- Les opérations dites « d'ordre » d'investissement ont augmenté de 11.07 %. Elles regroupent :
- Les amortissements ;
  - L'opération de capitalisation des pertes de change des emprunts qui a été régularisée en 2016 au titre de la renégociation d'un emprunt dit « toxique » datant de 2011 (DM 2016-04).
  - Les plus ou moins-value : la commune n'a effectué aucune vente de biens en 2016.

Avec des dépenses s'élevant à 1 194 216,15 € et des recettes s'élevant à 776 313,53 €, la Ville a généré un déficit de 417 902,62 €.

En intégrant le déficit de l'exercice 2016 au résultat de clôture 2015 (+ 972 830,48 €), le résultat de clôture cumulé de la section d'investissement 2016 s'élève à 554 927,86 €.

Le Conseil Municipal décide, à la majorité (16 pour, 6 contre, 1 abstention), d'approuver le compte administratif de l'exercice 2016 du budget principal.

## **VII. Budget annexe « Hôtel d'entreprises » - Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2016**

**Rapporteur : Jean-Louis LANAU**

Le compte administratif est un document de synthèse qui présente les résultats d'exécution du budget en comparant les prévisions se rapportant à chaque chapitre et à chaque article budgétaire avec les réalisations (total des émissions de titres de recettes et mandats de dépenses correspondant à chaque article budgétaire).

Retraçant l'exécution budgétaire, il se présente sous la même forme que le budget. Il est établi par l'Ordonnateur et voté par l'Assemblée délibérante, hors la présence de l'ordonnateur, sous la Présidence de Michel Borderie, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire.

Le compte administratif se divise en deux sections :

- la section de fonctionnement qui enregistre les opérations nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- la section d'investissement qui comprend essentiellement les opérations patrimoniales de la collectivité et leur financement.

Au sein de chaque section, les opérations comprennent :

- des opérations réelles (dépenses et recettes réelles) qui se traduisent par des encaissements ou des décaissements. C'est donc sur ces dernières que portent les analyses du présent document ;
- des opérations dites « d'ordre » qui se caractérisent par l'absence d'influence sur la trésorerie de la collectivité.

## PARTIE 1 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Aucune opération dite « d'ordre » n'a été réalisée en 2016 en fonctionnement.

### A – Les Dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les charges de même nature. L'analyse des charges de fonctionnement est réalisée à partir des dépenses réelles de fonctionnement.

	Réalisées en 2015	Prévues en 2016	Réalisées en 2016
<b>DEPENSES REELLES</b>			
<b>011- Charges à caractère général</b> (achats, services extérieurs, impôts et taxes – chapitres 60 à 63)	9 005.52 €	10 000.00 €	4 506.81 €
<b>66- Charges financières</b>	61.28 €	450.00 €	0 €
<b>67- Charges exceptionnelles</b>	0 €	1 000.00 €	0 €
<b>68- Provisions</b>	1 265.62 €	5 000.00 €	430.39 €
<b>022 – Dépenses imprévues</b>	0 €	500.00 €	0 €
<b>Sous-total dépenses réelles</b>	<b>10 332.42 €</b>	<b>16 950.00 €</b>	<b>4 937.20 €</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
<b>023 – Virement à la section d'investissement</b>		175 884.28 €	
<b>Sous-total opérations d'ordre</b>		<b>175 884.28 €</b>	
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>10 332.42 €</b>	<b>192 834.28 €</b>	<b>4 937.20 €</b>

D'une manière générale, il est constaté que les dépenses de fonctionnement ont diminué de 52.22 % par rapport à 2015.

Elles regroupent :

- Les charges à caractère général : achats et services extérieurs.
- Les charges financières : prêt à taux variable à taux d'intérêts indexés sur le Taux Annuel Monétaire (TAM) d'octobre 2015 nulles en 2016.
- Les provisions.

### B – Les Recettes

Les recettes de fonctionnement sont, comme les dépenses, regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les produits de même nature. L'analyse de ces dernières est réalisée à partir des recettes réelles de fonctionnement.

	Réalisées en 2015	Prévues en 2016	Réalisées en 2016

<b>RECETTES REELLES</b>			
<b>75 – Autres produits de gestion</b>	<b>42 443.97 €</b>	<b>35 000.00 €</b>	<b>42 612.93 €</b>
Dont :			
. Locations	39 616.22 €	30 000.00 €	36 014.63 €
. Produits divers de gestion courante	2 827.75 €	5 000.00 €	6 598.30 €
<b>78 – Reprise sur provisions</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>413.58 €</b>
<b>Sous-total dépenses réelles</b>	<b>42 443.97 €</b>	<b>35 000.00 €</b>	<b>43 026.51 €</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
<b>002 – Excédent de fonctionnement</b>		<b>157 834.28 €</b>	
<b>Sous-total opérations d'ordre</b>		<b>157 834.28 €</b>	
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>42 443.97 €</b>	<b>192 834.28 €</b>	<b>43 026.51 €</b>

D'une manière générale, on constate que les recettes de fonctionnement ont augmenté de 1.37 % par rapport à 2015.

Elles regroupent :

- Les autres produits de gestion : répartition des charges refacturées aux locataires.
- Les autres produits de gestion : locations.
- Les reprises sur provisions

Avec des dépenses s'élevant à 4 937.20 € et des recettes s'élevant à 43 026.51 €, la Ville a dégagé un excédent de 38 089.31 €.

En intégrant l'excédent de l'exercice 2016 au résultat de clôture 2015 (186 334.28 € - 28 500.00 € d'affectation du résultat), le résultat de clôture cumulé de la section de fonctionnement 2016 s'élève à 195 923.59 €.

## PARTIE 2 – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### A – Les Dépenses

Les dépenses d'investissement sont regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les charges de même nature. L'analyse des charges d'investissement est réalisée à partir des dépenses réelles d'investissement.

	<b>Réalisées en 2015</b>	<b>Prévues en 2016</b>	<b>Réalisées en 2016</b>
<b>DEPENSES REELLES</b>			
<b>16 – Emprunt et dettes</b>	<b>9 482.62 €</b>	<b>11 000.00 €</b>	<b>6 564.01 €</b>
<b>23 – Immobilisations en cours</b>	<b>10 311.33 €</b>	<b>163 979.91 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Sous-total dépenses réelles</b>	<b>19 793.95 €</b>	<b>174 979.91 €</b>	<b>6 564.01 €</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
<b>001 – Déficit d'investissement</b>		<b>28 404.37 €</b>	

<b>Sous-total opérations d'ordre</b>		<b>28 404.37 €</b>	
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>19 793.95 €</b>	<b>204 384.28 €</b>	<b>6 564.01 €</b>

D'une manière générale, on constate que les dépenses d'investissement ont diminué de 66.84 % par rapport à 2015.

Elles regroupent :

- Les emprunts et dettes
- Les immobilisations en cours : absence de travaux en 2016.

## **B – Les Recettes**

Les recettes d'investissement sont les ressources disponibles sur la section d'investissement. L'analyse de ces dernières est réalisée à partir des recettes réelles d'investissement.

	Réalisées en 2015	Prévues en 2016	Réalisées en 2016
<b>RECETTES REELLES</b>			
<b>10 – Dotations : affectation du résultat</b>	<b>1 296.26 €</b>	<b>28 500.00 €</b>	<b>28 500.00 €</b>
<b>16 – Emprunts et dettes : cautions</b>	<b>169.00 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Sous-total dépenses réelles</b>	<b>1 465.26 €</b>	<b>28 500.00 €</b>	<b>28 500.00 €</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
<b>021 – Virement de la section de fonctionnement</b>		<b>175 884.28 €</b>	
<b>Sous-total opérations d'ordre</b>		<b>175 884.28 €</b>	
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 465.26 €</b>	<b>204 384.28 €</b>	<b>28 500.00 €</b>

L'augmentation des recettes s'explique par le montant de l'affectation des résultats 2016.

Avec des dépenses s'élevant à 6 564.01 € et des recettes s'élevant à 28 500.00 €, la Ville a dégagé un excédent de 21 935.99 €.

En intégrant l'excédent de l'exercice 2016 au résultat de clôture 2015 (- 28 404.37 €), le résultat de clôture cumulé de la section d'investissement 2016 est de - 6 468.38 €.

Le Conseil Municipal décide, à la majorité (16 pour, 6 contre, 1 abstention), d'approuver le compte administratif de l'exercice 2016 du budget annexe de l'Hôtel d'Entreprises.

## **VIII. Compte Administratif 2016 – Budget annexe « Lotissement des anciennes écoles »**

**Rapporteur : Jean-Louis LANAU**

Le compte administratif est un document de synthèse qui présente les résultats d'exécution du budget en comparant les prévisions se rapportant à chaque chapitre et à chaque article

budgétaire avec les réalisations (total des émissions de titres de recettes et mandats de dépenses correspondant à chaque article budgétaire).

Retraçant l'exécution budgétaire, il se présente sous la même forme que le budget. Il est établi par l'Ordonnateur et voté par l'Assemblée délibérante, hors la présence de l'ordonnateur, sous la Présidence de Michel Borderie, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire.

Le compte administratif se divise en deux sections :

- la section de fonctionnement qui enregistre les opérations nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- la section d'investissement qui comprend essentiellement les opérations patrimoniales de la collectivité et leur financement.

Au sein de chaque section, les opérations comprennent :

- des opérations réelles (dépenses et recettes réelles) qui se traduisent par des encaissements ou des décaissements. C'est donc sur ces dernières que portent les analyses du présent document ;
- des opérations dites « d'ordre » qui se caractérisent par l'absence d'influence sur la trésorerie de la collectivité.

## PARTIE 1 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### A – Les Dépenses

*Les dépenses de fonctionnement sont regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les charges de même nature. L'analyse des charges de fonctionnement est réalisée à partir des dépenses réelles et les opérations dites « d'ordre » de fonctionnement.*

	Réalisées en 2015	Prévues en 2016	Réalisées en 2016
<b>DEPENSES REELLES</b>			
<b>011- Charges à caractère général</b> (achats, services extérieurs, impôts et taxes – chapitres 60 à 63)	0 €	4 990.00 €	0 €
<b>65 – Autres charges de gestion courante : reliquats TVA</b>	0 €	10 €	1.13 €
<b>Sous-total dépenses réelles</b>	<b>0 €</b>	<b>5 000.00 €</b>	<b>1.13 €</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
<b>023 – Virement à la section d'investissement</b>		94 488.11 €	
<b>042 – Les opérations d'ordres en section : stocks</b>	110 544.60 €	110 544.60 €	110 544.60 €
<b>043 - Les opérations d'ordre interne à la section : transfert de charges pour stocks</b>	0 €	10.00 €	0 €
<b>Sous-total opérations d'ordre</b>	<b>110 544.60 €</b>	<b>205 042.71 €</b>	<b>110 544.60</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE</b>	<b>110 544.60 €</b>	<b>210 042.71 €</b>	<b>110 545.73</b>

**FONCTIONNEMENT**

Il est constaté que les dépenses de fonctionnement sont restées stables, la seule opération portant sur la régularisation des centimes de TVA.

Les opérations dites « d'ordre » de fonctionnement correspondent à la gestion des stocks réalisée pour ce lotissement.

**B – Les Recettes**

Les recettes de fonctionnement sont, comme les dépenses, regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les produits de même nature. L'analyse de ces dernières est réalisée à partir des recettes réelles et les opérations dites « d'ordre » de fonctionnement.

	Réalisées en 2015	Prévues en 2016	Réalisées en 2016
<b>RECETTES REELLES</b>			
<b>Sous-total dépenses réelles</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
<b>002 – Excédent de fonctionnement</b>		<b>94 488.11 €</b>	
<b>042 – Les opérations d'ordres en section : stocks</b>	<b>110 544.60 €</b>	<b>115 544.60 €</b>	<b>110 544.60 €</b>
<b>043 - Les opérations d'ordre interne à la section : transfert de charges pour stocks</b>	<b>0 €</b>	<b>10 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Sous-total opérations d'ordre</b>	<b>110 544.60 €</b>	<b>115 554.60 €</b>	<b>110 544.60 €</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>110 544.60 €</b>	<b>210 042.71 €</b>	<b>110 544.60 €</b>

On constate que les recettes de fonctionnement sont identiques entre 2015 et 2016.

Aucune recette réelle de fonctionnement n'a été effectuée.

Les opérations dites « d'ordre » de fonctionnement correspondent à la gestion des stocks réalisée pour ce lotissement.

Avec des dépenses s'élevant à 110 545.73 € et des recettes s'élevant à 110 544.60 €, la Ville a engendré un déficit de 1.13 €.

En intégrant le déficit de l'exercice 2016 au résultat de clôture 2015 (94 488.11 €), le résultat de clôture cumulé de la section de fonctionnement 2016 s'élève à 94 486.98 €.

**PARTIE 2 – LA SECTION D'INVESTISSEMENT****A – Les Dépenses**

Les dépenses d'investissement sont regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les charges de même nature. L'analyse des charges d'investissement est réalisée à partir des dépenses réelles d'investissement.

	Réalisées en 2015	Prévues en 2016	Réalisées en 2016
<b>DEPENSES REELLES</b>			
<b>Sous-total dépenses réelles</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
<b>001 – Déficit d'investissement</b>		<b>89 488.11 €</b>	
<b>040- Opération d'ordre entre sections : stocks</b>	<b>110 544.60 €</b>	<b>115 544.60 €</b>	<b>110 544.60 €</b>
<b>Sous-total opérations d'ordre</b>	<b>110 544.60 €</b>	<b>205 032.71 €</b>	<b>110 544.60 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>110 544.60 €</b>	<b>205 032.71 €</b>	<b>110 544.60 €</b>

On constate que les dépenses d'investissement sont identiques entre 2015 et 2016.

Aucune dépense réelle d'investissement n'a été effectuée.

Les opérations dites « d'ordre » d'investissement correspondent à la gestion des stocks réalisée pour ce lotissement.

### **B – Les Recettes**

Les recettes d'investissement sont les ressources disponibles sur la section d'investissement. L'analyse de ces dernières est réalisée à partir des recettes réelles d'investissement.

	Réalisées en 2015	Prévues en 2016	Réalisées en 2016
<b>RECETTES REELLES</b>			
<b>16 – Emprunts et dettes : avance du budget principal</b>	<b>21 056.46 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Sous-total dépenses réelles</b>	<b>21 056.46 €</b>		
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
<b>021 – Virement de la section de fonctionnement</b>		<b>94 488.11 €</b>	
<b>040- Opération d'ordre entre sections : stocks</b>	<b>110 544.60 €</b>	<b>110 544.60 €</b>	<b>110 544.60 €</b>
<b>Sous-total opérations d'ordre</b>	<b>110 544.60 €</b>	<b>205 032.71 €</b>	<b>110 544.60 €</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>131 601.06 €</b>	<b>205 032.71 €</b>	<b>110 544.60 €</b>

On constate que les recettes d'investissement ont diminué par rapport à 2015 du fait du versement d'une avance par le budget principal en 2015 non réalisée en 2016.

Les opérations dites « d'ordre » d'investissement correspondent à la gestion des stocks réalisée pour ce lotissement.

Avec un niveau de dépenses et de recettes identique s'élevant à 110 544.60 €, uniquement liées à des opérations « d'ordre », le résultat dégagé pour l'année 2016 est égal à 0 €.

En intégrant le résultat de l'exercice 2016 au résultat de clôture 2015 (- 89 488.11 €), le résultat de clôture cumulé de la section d'investissement 2016 est déficitaire de 89 488.11 €.

Le Conseil Municipal décide, à la majorité (16 pour, 6 contre, 1 abstention), d'approuver le compte administratif de l'exercice 2016 du budget annexe du « Lotissement des Anciennes Ecoles ».

## **IX. Compte Administratif 2016 – Budget annexe « Lotissement de la Pommeraie »**

**Rapporteur : Jean-Louis LANAU**

Le compte administratif est un document de synthèse qui présente les résultats d'exécution du budget en comparant les prévisions se rapportant à chaque chapitre et à chaque article budgétaire avec les réalisations (total des émissions de titres de recettes et mandats de dépenses correspondant à chaque article budgétaire).

Retraçant l'exécution budgétaire, il se présente sous la même forme que le budget. Il est établi par l'Ordonnateur et voté par l'Assemblée délibérante, hors la présence de l'ordonnateur, sous la Présidence de Michel Borderie, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire.

Le compte administratif se divise en deux sections :

- la section de fonctionnement qui enregistre les opérations nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- la section d'investissement qui comprend essentiellement les opérations patrimoniales de la collectivité et leur financement.

Au sein de chaque section, les opérations comprennent :

- des opérations réelles (dépenses et recettes réelles) qui se traduisent par des encaissements ou des décaissements. C'est donc sur ces dernières que portent les analyses du présent document ;
- des opérations dites « d'ordre » qui se caractérisent par l'absence d'influence sur la trésorerie de la collectivité.

### **PARTIE 1 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **A – Les Dépenses**

Les dépenses de fonctionnement sont regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les charges de même nature. L'analyse des charges de fonctionnement est réalisée à partir des dépenses réelles et les opérations dites « d'ordre » de fonctionnement.

	<b>Réalisées en 2015</b>	<b>Prévues en 2016</b>	<b>Réalisées en 2016</b>
<b>DEPENSES REELLES</b>			
<b>011- Charges à caractère général</b> (achats, services extérieurs, impôts et taxes – chapitres 60 à 63)	<b>321 138.84 €</b>	<b>114 990.00 €</b>	<b>94 269.64 €</b>
<b>65 – Autres charges de gestion courante</b> : reliquats TVA	<b>0 €</b>	<b>10.00 €</b>	<b>0.86 €</b>

<b>67 – Charges exceptionnelles : titres annulés sur exercices antérieurs</b>	<b>0 €</b>	<b>75 000.00 €</b>	<b>0 €</b>
<b>022- Dépenses imprévues</b>	<b>0 €</b>	<b>8 438.98 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Sous-total dépenses réelles</b>	<b>321 138.84 €</b>	<b>198 438.98 €</b>	<b>94 270.50 €</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
<b>023 – Virement à la section d'investissement</b>		<b>267 000.00 €</b>	
<b>042 – Les opérations d'ordres en section : stocks</b>	<b>953 386.72 €</b>	<b>421 297.52 €</b>	<b>340 797.52 €</b>
<b>043 - Les opérations d'ordre interne à la section : transfert de charges pour stocks</b>	<b>4 401.00 €</b>	<b>5 000.00 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Sous-total opérations d'ordre</b>	<b>957 787.72 €</b>	<b>693 297.52 €</b>	<b>340 797.52 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 278 926.56 €</b>	<b>891 736.50 €</b>	<b>435 068.02 €</b>

Il est constaté que les dépenses de fonctionnement ont diminué de 65.98 % par rapport à 2015.

Elles regroupent :

- Les charges à caractère général : fin de réalisation des travaux d'aménagements ;
- Les autres charges de gestion courante ;
- Les opérations dites « d'ordre » de fonctionnement qui correspondent à la gestion des stocks réalisée pour ce lotissement.

## **B – Les Recettes**

Les recettes de fonctionnement sont, comme les dépenses, regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les produits de même nature. L'analyse de ces dernières est réalisée à partir des recettes réelles et les opérations dites « d'ordre » de fonctionnement.

	<b>Réalisées en 2015</b>	<b>Prévues en 2016</b>	<b>Réalisées en 2016</b>
<b>RECETTES REELLES</b>			
<b>70- Produits de services : vente de terrains</b>	<b>535 903.00 €</b>	<b>38 500.00 €</b>	<b>38 470.83 €</b>
<b>77- Produits exceptionnels : subventions</b>	<b>75 000.00 €</b>	<b>128 400.00 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Sous-total dépenses réelles</b>	<b>610 903.00 €</b>	<b>166 900.00 €</b>	<b>38 470.83 €</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
<b>002 – Excédent de fonctionnement</b>		<b>264 038.98 €</b>	
<b>042 – Les opérations d'ordres en section : stocks</b>	<b>807 661.54 €</b>	<b>455 797.52 €</b>	<b>435 067.16 €</b>
<b>043 - Les opération d'ordre interne à</b>	<b>4 401.00 €</b>	<b>5 000.00 €</b>	<b>0 €</b>

la section : transfert de charges pour stocks			
<b>Sous-total opérations d'ordre</b>	<b>812 062.54 €</b>	<b>724 836.50 €</b>	<b>435 067.16 €</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 422 965.54 €</b>	<b>891 736.50 €</b>	<b>473 537.99 €</b>

Il est constaté que les recettes de fonctionnement ont diminué de 66.72 % par rapport à 2015.

Elles regroupent :

- Les produits de services : les ventes de terrains.
- Les produits exceptionnels inexistants en 2016 (pas de versement de subvention).
- Les opérations dites « d'ordre » de fonctionnement qui correspondent à la gestion des stocks réalisée pour ce lotissement.

Avec des dépenses s'élevant à 435 068.02 € et des recettes s'élevant à 473 537.99 €, la Ville a dégagé un excédent de 38 469.97 €.

En intégrant l'excédent de l'exercice 2016 au résultat de clôture 2015 (264 038.98 €), le résultat de clôture de la section de fonctionnement 2016 s'élève à 302 508.95 €.

## PARTIE 2 – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### A – Les Dépenses

Les dépenses d'investissement sont regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les charges de même nature. L'analyse des charges d'investissement est réalisée à partir des dépenses réelles et les opérations dites « d'ordre » d'investissement.

	Réalisées en 2015	Prévues en 2016	Réalisées en 2016
<b>DEPENSES REELLES</b>			
<b>16 – Emprunts et dettes :</b>	<b>0 €</b>	<b>258 225.18 €</b>	<b>0 €</b>
Remboursement de l'avance du budget principal			
<b>Sous-total dépenses réelles</b>	<b>0 €</b>	<b>258 225.18 €</b>	<b>0 €</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
<b>040- Opération d'ordre entre sections :</b>	<b>807 661.54 €</b>	<b>455 797.52 €</b>	<b>435 067.16 €</b>
stocks			
<b>Sous-total opérations d'ordre</b>	<b>807 661.54 €</b>	<b>455 797.52 €</b>	<b>435 067.16 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>807 661.54 €</b>	<b>714 022.70 €</b>	<b>435 067.16 €</b>

On constate que les dépenses d'investissement ont diminué de 46.13 % par rapport à 2015.

Aucune dépense réelle d'investissement n'a été effectuée.

Les opérations dites « d'ordre » d'investissement correspondent à la gestion des stocks réalisée pour ce lotissement.

### B – Les Recettes

Les recettes d'investissement sont les ressources disponibles sur la section d'investissement. L'analyse de ces dernières est réalisée à partir des recettes réelles et les opérations dites « d'ordre » d'investissement.

	Réalisées en 2015	Prévues en 2016	Réalisées en 2016
<b>RECETTES REELLES</b>			
<b>Sous-total dépenses réelles</b>	<b>366 522.70 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
<b>001- Excédent d'investissement</b>		<b>25 725.18 €</b>	
<b>021 – Virement de la section de fonctionnement</b>		<b>267 000.00 €</b>	
<b>040- Opération d'ordre entre sections : stocks</b>	<b>953 386.72 €</b>	<b>421 297.52 €</b>	<b>340 797.52 €</b>
<b>Sous-total opérations d'ordre</b>	<b>953 386.72 €</b>	<b>714 022.70 €</b>	<b>340 797.52 €</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 319 909.42 €</b>	<b>714 022.70 €</b>	<b>340 797.52 €</b>

On constate que les recettes d'investissement ont diminué de 74.18 % par rapport à 2015 du fait du versement d'une avance par le budget principal en 2015 non réalisée en 2016.

Les opérations dites « d'ordre » d'investissement correspondent à la gestion des stocks réalisée pour ce lotissement.

Avec des dépenses s'élevant à 435 067.16 € et des recettes s'élevant à 340 797.52 €, la Ville a engendré un déficit de 94 269.64 €.

En intégrant le résultat de l'exercice 2016 au résultat de clôture 2015 (25 725.18 €), le résultat de clôture de la section d'investissement 2016 est déficitaire de 68 544.46 €.

Le Conseil Municipal décide, à la majorité (16 pour, 6 contre, 1 abstention), d'approuver le compte administratif de l'exercice 2016 du budget annexe du Lotissement de la Pommeraie.

## **X. Budget Principal – Affectation du résultat de l'exercice 2016**

**Rapporteur : Jean-Louis LANAU**

Il convient d'affecter le résultat de l'exercice 2016 du budget principal au sein du budget 2017.

### Reports

Pour rappel : Excédent reporté de la section d'investissement de l'année antérieure :	972 830,48 €
Pour rappel : Excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure :	1 103 208,43 €

### Soldes d'exécution

Un solde d'exécution de la section d'investissement :	- 417 902,62 €
Un solde d'exécution de la section de fonctionnement :	327 901,91 €

### Restes à réaliser de la section d'investissement

En dépenses pour un montant de :	899 645,95 €
----------------------------------	--------------

En recettes pour un montant de :	151 977,52 €
----------------------------------	--------------

Besoin net de la section d'investissement

Besoin net de la section d'investissement :	192 740,57 €
---	--------------

Le Conseil Municipal décide, à la majorité (18 pour, 6 abstentions) d'affecter le résultat 2016 de la section de fonctionnement au sein de l'exercice 2017 de la manière suivante :

- Compte 1068 de la section d'investissement : 192 740,57 € ;
- Compte 002 de la section de fonctionnement : 1 238 369,77 €.

**XI. Budget annexe « Hôtel d'Entreprises » – Affectation du résultat de l'exercice 2016**

**Rapporteur : Jean-Louis LANAU**

Il convient d'affecter le résultat de l'exercice 2016 du budget annexe « Hôtel d'Entreprises » au sein du budget 2017.

Reports

Pour rappel : Déficit reporté de la section d'investissement de l'année antérieure :	- 28 404,37 €
Pour rappel : Excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure :	157 834,28 €

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution de la section d'investissement :	21 935,99 €
Un solde d'exécution de la section de fonctionnement :	38 089,31 €

Restes à réaliser de la section d'investissement

En dépenses pour un montant de :	0 €
En recettes pour un montant de :	0 €

Besoin net de la section d'investissement

Besoin net de la section d'investissement :	6 468,38 €
---	------------

Le Conseil Municipal décide, à la majorité (18 pour, 6 abstentions), d'affecter le résultat 2016 de la section de fonctionnement au sein de l'exercice 2017 de la manière suivante :

- Compte 1068 de la section d'investissement : 6 468,38 € ;
- Compte 002 de la section de fonctionnement : 189 455,21 €.

**XII. Budget annexe du « Lotissement des Anciennes Ecoles » – Affectation du résultat de l'exercice 2016**

**Rapporteur : Jean-Louis LANAU**

Il convient d'affecter le résultat de l'exercice 2016 du budget annexe du « Lotissement des Anciennes Ecoles » au sein du budget 2017.

Reports

Pour rappel : Déficit reporté de la section d'investissement de l'année antérieure :	- 89 488,11 €
--	---------------

Pour rappel : Excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure :	94 488,11 €
--	-------------

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution de la section d'investissement :	0 €
Un solde d'exécution de la section de fonctionnement :	- 1,13 €

Restes à réaliser de la section d'investissement

En dépenses pour un montant de :	0 €
En recettes pour un montant de :	0 €

Besoin net de la section d'investissement

Besoin net de la section d'investissement :	89 488,11 €
---	-------------

Le Conseil Municipal décide, à la majorité (18 pour, 6 abstentions), d'affecter le résultat 2016 de la section de fonctionnement au sein de l'exercice 2017 de la manière suivante :

- Compte 1068 de la section d'investissement : 89 488,11 € ;
- Compte 002 de la section de fonctionnement : 4 998,87 €.

**XIII. Budget annexe du « Lotissement de la Pommeraie » – Affectation du résultat de l'exercice 2016**

**Rapporteur : Jean-Louis LANAU**

Il convient d'affecter le résultat de l'exercice 2016 du budget annexe du Lotissement de la Pommeraie au sein du budget 2017.

Reports

Pour rappel : Excédent reporté de la section d'investissement de l'année antérieure :	25 725,18 €
Pour rappel : Excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure :	264 038,98 €

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution de la section d'investissement :	- 94 269,64 €
Un solde d'exécution de la section de fonctionnement :	38 469,97 €

Restes à réaliser de la section d'investissement

En dépenses pour un montant de :	0 €
En recettes pour un montant de :	0 €

Besoin net de la section d'investissement

Besoin net de la section d'investissement :	68 544,46 €
---	-------------

Le Conseil Municipal décide, à la majorité (18 pour, 6 abstentions), d'affecter le résultat 2016 de la section de fonctionnement au sein de l'exercice 2017 de la manière suivante :

- Compte 1068 de la section d'investissement : 68 544,46 € ;
- Compte 002 de la section de fonctionnement : 233 964,49 €.

#### **XIV. Fixation des Taux d'Imposition 2017**

**Rapporteur : Jean-Louis LANAU**

Le Conseil Municipal a adopté, par délibération n° 2017-06 du 8 mars 2017, son budget primitif 2017, équilibré en section de fonctionnement grâce notamment au produit fiscal. Ce montant a été estimé, lors de l'élaboration du budget, à 1 670 000 €.

Au vu des éléments transmis depuis par les services de l'Etat (état 1259), le montant attendu s'élève à 1 695 608 €, en légère hausse par rapport à 2016, compte tenu de la revalorisation forfaitaire nationale obligatoire des bases prévisionnelles d'imposition fixée par la loi de finances pour l'année 2017 à 1,004 %.

Considérant que la ville entend poursuivre son programme auprès de la population sans augmenter la pression fiscale, le Conseil Municipal, à la majorité (18 pour, 6 abstentions) :

- décide de ne pas augmenter, pour la cinquième année consécutive, les taux d'imposition par rapport à 2016 et de les reconduire à l'identique sur 2017 soit:
  - Taxe d'habitation = 13,35 % ;
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties = 22,99 % ;
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties = 92,47 % ;
- charge Monsieur le Maire de notifier cette délibération à l'administration fiscale et de joindre l'état 1259 complété et signé.

#### **XV. Dotations aux écoles**

**Rapporteur : Raphaëlle LAFAYE**

Le Conseil Municipal a adopté, par délibération n° 2017-06 du 8 mars 2017, son budget primitif 2017, sur lequel un montant de 50 000 € a été prévu à l'article 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes) afin notamment d'apporter une aide financière aux associations locales et aux écoles pour favoriser l'éveil culturel des enfants.

Sans attendre la procédure d'attribution des subventions aux associations, il s'avère nécessaire de procéder dès à présent au versement des dotations aux écoles qui permettront le financement des projets culturels programmés sur l'année scolaire 2016-2017 tels que définis ci-dessous :

<b>Dispositifs</b>	<b>Ecoles concernées</b>	<b>Montant par élève (en €)</b>	<b>Nombre d'élèves</b>	<b>Montant total alloué (en €)</b>
<b>Participation des élèves à des évènements culturels</b>	Maternelle du Centre-Ville	5	94	470
	Elémentaire du Centre-Ville		179	895
	Primaire de Peymilou		69	345
<b>Voyages scolaires avec nuitées</b>	Elémentaire du Centre-Ville (CM1 + CM2)	100	72	7 200
<b>TOTAL</b>				8 910

Il est rappelé que le montant annuel prévu dans le cadre de la participation aux voyages scolaires avec nuitées (100 € par enfant) est initialement alloué aux enfants des classes de CM2. Par conséquent, l'Ecole Primaire de Peymilou ne peut en bénéficier pour cette année scolaire, compte tenu du fait que les enfants des classes de CM1 et CM2 avaient participé au voyage organisé sur l'année scolaire 2015-2016 pour lequel la Ville avait versé une subvention. Ce principe devra donc être retenu pour application à l'Ecole Elémentaire du Centre-Ville l'année prochaine.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'attribution des subventions telles que présentées ci-dessus au titre de l'exercice 2017 ;
- confirme qu'une partie des crédits prévus au compte 6574 du budget primitif 2017 peut être engagée à cet effet ;
- autorise le Maire à accomplir l'ensemble des formalités administratives.

## **XVI. Modification des tarifs et conditions de locations des salles municipales et équipements divers**

**Rapporteur : Jean-François MAURY**

La Ville met des locaux et des équipements à disposition d'usagers, d'associations ou de structures diverses dans le cadre d'événements familiaux, d'activités ou de réunions et conférences.

Par délibération n° 2014-64 du 21 août 2014, modifiée par délibération n° 2016-32 du 31 mars 2016, des tarifs et conditions de mise à disposition ont été adoptés.

Compte tenu de l'évolution de certaines salles suite à des travaux et de l'augmentation des demandes d'utilisation, il est nécessaire de réactualiser ces tarifs et conditions de mises à disposition.

De plus, le Receveur Municipal préconise de revoir les conditions d'encaissement et de détention des espèces et chèques remis (cautions et locations) de façon à respecter les délais légaux de transmission pour encaissement à la Trésorerie et de sécuriser cette gestion. Pour cela, Madame Tréboutte conseille d'encaisser ces recettes de locations dans le cadre d'une régie de recettes et propose pour cela de modifier l'objet de la régie photocopies existante (encaissement des recettes des photocopies et locations diverses).

Il apparaît nécessaire de réfléchir également à une solution permettant d'éviter les annulations de réservations, sachant que toutes les demandes ne peuvent obtenir une réponse favorable à ce jour.

Compte tenu de ces éléments, de nouveaux tarifs conditions de mises à disposition sont proposés, incluant les charges de fonctionnement (chauffage, climatisation pour les salles qui en sont équipées) :

<b>ESPACE SOCIO-CULTUREL</b>	<b>Tarifs salle principale + hall</b>	<b>Tarifs cuisine</b>	<b>Caution</b>
Associations prigontines ou organismes d'intérêt général	gratuit	gratuit	200 €
Candidats aux élections ou leurs représentants (exclusivement dans le cadre de réunions publiques durant les périodes de campagnes électorales)	gratuit	gratuit	
Particuliers domiciliés sur la Commune (à but non lucratif)	150 €	100 €	
Sociétés, Associations ou Particuliers non domiciliés sur la Commune (à but non lucratif)	350 €	150 €	
Sociétés ou particuliers (à but lucratif)	500 €	150 €	
Animation ou activité récurrente	20 € (par		

	séance de 3h maximum)		
--	-----------------------	--	--

<b>SALLE DE PEYMILOU (les week-ends et jours fériés uniquement)</b>	<b>Tarifs salle sans cuisine (par période de location sans excéder 2 jours)</b>	<b>Caution</b>
Associations prigontines ou organismes d'intérêt général	gratuit	200 €
Candidats aux élections ou leurs représentants (exclusivement dans le cadre de réunions publiques durant les périodes de campagnes électorales)	gratuit	
Particuliers domiciliés sur la Commune (à but non lucratif)	100 €	
Sociétés, Associations ou Particuliers non domiciliés sur la Commune (à but non lucratif)	200 €	
Sociétés ou particuliers (à but lucratif)	300 €	

<b>SALLE DES SPORTS</b>	<b>Tarifs salle + vestiaires</b>	<b>Caution</b>
Associations prigontines ou organismes d'intérêt général	gratuit	200 €
Locations à but lucratif	200 €	
Animation ou activité récurrente	20 € (par séance de 3h maximum)	
<b>SALLE D'ACTIVITES</b>	<b>Tarif</b>	<b>Caution</b>
Associations prigontines ou organismes d'intérêt général	gratuit	200 €

<b>SALLE DES ASSOCIATIONS</b>	<b>Tarifs</b>	<b>Caution</b>
Associations prigontines ou organismes d'intérêt général	gratuit	200 €
Candidats aux élections ou leurs représentants (exclusivement dans le cadre de réunions publiques durant les périodes de campagnes électorales)	gratuit	

Animation ou activité récurrente	20 € (par séance de 3h maximum)	
----------------------------------	---------------------------------	--

Equipements	Tarifs particuliers de la Commune	Tarifs communes et associations extérieures à la Commune	Cautions
Chaises	1 € l'unité	1 € l'unité	100 €
Tables pliantes	4 € l'unité	4 € l'unité	
Bancs pliants	4 € les 2	4 € les 2	
Caissons		150 € l'unité	200 €
Podium + escalier		30 € par segment de 12 m <sup>2</sup> (escalier inclus)	100 €
Barrières		1 € l'unité	
Claustras		2 € l'unité	
Grilles d'exposition		1 € l'unité	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve les conditions de mise à disposition et tarifs ci-dessus ;
- autorise le Maire à procéder aux formalités administratives permettant la mise en place du versement systématique d'arrhes au moment de la réservation à hauteur de 30 % du montant total. Le solde restant à percevoir sera alors versé, avec le chèque de caution, au moment de la prise de possession des lieux ou équipements.

## TRAVAUX

### XVII. Aménagement d'une Maison de Quartier à Peymilou

**Rapporteur : Michel BORDERIE**

La Ville prévoit la réhabilitation d'une maison située à Peymilou (ancien restaurant) dont elle a fait l'acquisition en 2014, en espace public de type Maison de Quartier. Cette opération permettra d'équiper la Commune d'un lieu public supplémentaire, dont l'utilité est renforcée par l'attractivité démographique de la Ville, sous-équipée en lieux publics.

Il s'agit d'une opération prévue dans le cadre du projet municipal 2014-2020, qui s'intègre dans un aménagement global de la Place de Peymilou, avec des travaux de réhabilitation de cet espace qui ont eu lieu au printemps 2015.

Plus spécifiquement, le programme du projet d'aménagement de la Maison de Quartier est le suivant :

- 1<sup>ère</sup> tranche : réhabilitation du rez-de-chaussée du bâtiment en un espace public, ouvert aux associations, contenant deux salles de réunion et des sanitaires publics directement accessibles depuis l'extérieur (qui pourraient remplacer les sanitaires actuels obsolètes) ;

- 2<sup>ème</sup> tranche éventuelle : rénovation de l'étage en logements sociaux. Deux logements pourraient être créés, ce qui permettrait de contribuer à l'atteinte des objectifs de production en logements sociaux au regard de la Loi SRU.

Ce projet a fait l'objet, en juin 2016, d'une étude de faisabilité réalisée par l'Agence Technique Départementale de la Dordogne, qui a proposé plusieurs scénarios. De plus, une

étude énergétique a été menée, sur ce bâtiment, par le Syndicat Départemental des Energies de la Dordogne en 2015.

Les plan de financement et calendrier prévisionnel proposés sont les suivants pour la 1<sup>ère</sup> tranche des travaux.

Pour l'élaboration de ce projet, il est proposé de faire appel à un Maître d'œuvre.

Plan de financement :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Travaux	120 000 €	Conseil Départemental	30 000 €
Frais divers	24 000 €	TEPCV	66 000 €
		Autofinancement	48 000 €
<b>Total</b>	<b>144 000 €</b>		<b>144 000 €</b>

Calendrier prévisionnel :

- Choix de la Maîtrise d'œuvre / présentation de l'avant-projet sommaire : mai 2017 ;
- Validation du programme : juin 2017 ;
- Lancement du marché public : juillet 2017 ;
- Choix des entreprises : septembre 2017 ;
- Démarrage des travaux : octobre 2017 ;
- Achèvement des travaux : décembre 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le principe de projet d'aménagement d'une Maison de Quartier à Peymilou ;
- demande l'inscription des crédits nécessaires à la réalisation de la 1<sup>ère</sup> tranche des travaux au budget 2017, en section d'investissement ;
- approuve le plan prévisionnel de financement de la 1<sup>ère</sup> tranche des travaux ;
- autorise le Maire à remplir les formalités administratives et à signer tout acte à cette fin.

## **XVIII. Travaux de réfection de l'Épicerie Sociale**

**Rapporteur : Catherine CLAVEL**

L'épicerie sociale est un service important offert à la population de la Commune et plus largement du Canton faisant face à des difficultés sociales, en proposant des denrées à tarif réduit.

En 2015, 207 bénéficiaires ont eu accès à l'épicerie sociale, qui a distribué l'équivalent de 32000 repas. Cette structure est également un lieu d'écoute des personnes dans la détresse.

Une partie du bâtiment accueillant l'épicerie sociale nécessite d'être rénovée. La Ville prévoit la réfection de l'extérieur du bâtiment (démolition des appentis, réfection des enduits, réalisation d'une fresque en trompe l'œil).

Les plan de financement et calendrier prévisionnel proposés sont les suivants.

Pour l'élaboration et le suivi de ce projet, il est proposé que la Maîtrise d'œuvre soit réalisée en interne par le service technique.

Plan de financement :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Travaux	50 000 €	Conseil Départemental	12 500 €

		Autofinancement	37 500 €
<b>Total</b>	<b>50 000 €</b>		<b>50 000 €</b>

Calendrier prévisionnel :

- Validation du programme : avril 2017 ;
- Lancement de la consultation des entreprises : mai 2017 ;
- Choix des entreprises : juin 2017 ;
- Démarrage des travaux : septembre 2017 ;
- Achèvement des travaux : octobre 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le principe de projet de réfection de l'épicerie sociale ;
- demande l'inscription des crédits nécessaires à la réalisation des travaux au budget 2017, en section d'investissement ;
- approuve le plan prévisionnel de financement des travaux ;
- autorise le Maire à remplir les formalités administratives et à signer tout acte à cette fin.

## FONCIER

### **XIX. Dénomination de la Voie Nouvelle en Centre-Bourg et intégration des voies et réseaux divers dans le domaine public**

**Rapporteur : Jean-Paul ROCHOIR**

Par délibération n° 2016-27 du 31 mars 2016, le Conseil Municipal a décidé d'approuver le projet de création d'une voie nouvelle en Centre-Bourg permettant de relier la rue du Stade au Centre-Ville. De plus, cette réalisation intègre des parkings supplémentaires à proximité du complexe sportif.

L'opération est maintenant achevée. Il convient donc de procéder à la dénomination de cette rue et de l'intégrer dans le domaine public. L'emprise exact de cette voie nouvelle est définie telle que présentée sur le plan joint.

Monsieur le Maire propose de nommer cette nouvelle voie « Rue de la République » et de rajouter, sur les panneaux de rue, la devise « Liberté, Egalité, Fraternité ».

Le Conseil Municipal, à la majorité (22 pour, 2 abstentions) :

- approuve la dénomination de la rue proposée ;
- demande l'intégration de cette voie et de ses abords (espaces verts et parkings inclus) dans le domaine public ;
- autorise le Maire à réaliser les démarches administratives et à signer tout acte nécessaire à cette fin.

### **XX. Acquisition terrain rue du Commandant Pinson**

**Rapporteur : François VILLATTE**

Par délibération n° 2017-16 en date du 8 mars 2017, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à donner un accord de principe à Madame Colette Peyratout et Monsieur Bruno Peyratout pour l'acquisition, par la Commune, d'une parcelle leur appartenant sise rue du Commandant Pinson, cadastrée section AN n°15, d'une surface de 24 815 m<sup>2</sup>.

De plus, cette parcelle étant classé en zone agricole sur le PLUi, le Maire devait se rapprocher de la SAFER avant cette éventuelle acquisition.

Monsieur le Maire a reçu en suivant les intéressés, qui étaient accompagnés de Monsieur Doucet, bénéficiaire d'un bail rural sur ce même terrain conclu pour une période de neuf ans, renouvelable par tacite reconduction, qui prend fin en mars 2018, sous réserve de dénonciation par l'une ou l'autre des parties 18 mois avant le terme du contrat. Or, aucune démarche n'ayant été faite en ce sens dans le délai imparti, le bail est donc reconduit pour ce même délai.

Toutefois, la SAFER, interrogée également à ce sujet, indique qu'il serait possible de modifier le bail au moment de l'établissement de l'acte de vente. Il s'agirait de proposer au fermier de résilier le bail rural afin de conclure un nouveau bail entre la SAFER et la Commune pour une durée de 6 ans, résiliable annuellement. La SAFER proposerait ensuite la mise à disposition du terrain à Monsieur Doucet, durant la durée du bail.

Elle rappelle également que le fermier ou la SAFER auront la possibilité de préempter sur ce terrain dès le sous-seing signé.

Monsieur le Maire précise que les propriétaires du terrain ont accepté le prix proposé, à savoir 4 € le m<sup>2</sup>, soit un montant total de 99 260 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'acquisition de la parcelle sise rue du Commandant Pinson, cadastrée section AN n°15, d'une surface de 24 815 m<sup>2</sup>, pour un montant net vendeur de 99 260 € ;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente correspondant ;
- charge Monsieur le Maire d'établir, suite à la signature de l'acte et sous réserves d'absence de préemptions et d'accord de Monsieur Doucet, un nouveau bail avec la SAFER.

## **XXI. Vente du lot N° 1 au Lotissement de la Pommeraie**

**Rapporteur : Jean-François MAURY**

Par délibération n° 2015-59 du 5 novembre 2015, le Conseil Municipal a fixé le prix des terrains viabilisés au Lotissement de la Pommeraie à 35 € le m<sup>2</sup>.

Madame AMATÉ Solène a transmis, par courrier en date du 27 mars 2017, une proposition d'achat du lot n° 1, d'une surface de 951 m<sup>2</sup>, au prix proposé.

Une demande d'avis domanial a été transmise, pour laquelle les services concernés nous ont communiqué un accusé de réception en date du 30 mars 2017. A ce jour, aucune réponse n'est parvenue en Mairie en retour.

Monsieur le Maire rappelle qu'une demande d'avis domanial avait été faite au mois de février 2016 pour ce même terrain. La valeur proposée était de 35 € le m<sup>2</sup>, correspondant au prix fixé par le Conseil Municipal. Toutefois, la validité d'un avis des Services des Domaines étant limitée à une année, ce document n'est plus valable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la vente du lot n°1 à Madame AMATÉ Solène ;
- fixe le prix de vente de ce terrain à 33 285 € net vendeur, les frais notariés étant à la charge de l'acquéreur, sous réserve de la réception d'un avis contraire sur la valeur du terrain des Services des Domaines dans le délai légal;
- autorise le Maire à accomplir toutes les démarches administratives et notamment à signer l'acte notarié correspondant.

## **XXII. Vente du lot N° 2 au Lotissement de la Pommeraie**

**Rapporteur : Jean-François MAURY**

Par délibération n° 2015-59 du 5 novembre 2015, le Conseil Municipal a fixé le prix des terrains viabilisés au Lotissement de la Pommeraie à 35 € le m<sup>2</sup>.

Monsieur et Madame AGAT Jean-Claude et Maryvonne ont transmis, par courrier en date du 16 mars 2017, une proposition d'achat du lot n° 2, d'une surface de 1 073 m<sup>2</sup>, au prix proposé.

Une demande d'avis domanial a été transmise, pour laquelle les services concernés nous ont communiqué un accusé de réception en date du 30 mars 2017. A ce jour, aucune réponse n'est parvenue en Mairie en retour.

Monsieur le Maire rappelle qu'une demande d'avis domanial avait été faite au mois de février 2016 pour ce même terrain. La valeur proposée était de 35 € le m<sup>2</sup>, correspondant au prix fixé par le Conseil Municipal. Toutefois, la validité d'un avis des Services des Domaines étant limitée à une année, ce document n'est plus valable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la vente du lot n°2 à Monsieur et Madame AGAT Jean-Claude et Maryvonne ;
- fixe le prix de vente de ce terrain à 37 555 € net vendeur, les frais notariés étant à la charge de l'acquéreur, sous réserve de la réception d'un avis contraire sur la valeur du terrain des Services des Domaines dans le délai légal;
- autorise le Maire à accomplir toutes les démarches administratives et notamment à signer l'acte notarié correspondant.

## **XXIII. Vente du lot N° 4 au Lotissement de la Pommeraie**

**Rapporteur : Jean-François MAURY**

Par délibération n° 2015-59 du 5 novembre 2015, le Conseil Municipal a fixé le prix des terrains viabilisés au Lotissement de la Pommeraie à 35 € le m<sup>2</sup>.

Monsieur VIANCE Jérémy et Mademoiselle BERNARD Constance ont transmis, par courrier en date du 27 mars 2017, une proposition d'achat du lot n° 4, d'une surface de 1 074 m<sup>2</sup>, au prix proposé.

Une demande d'avis domanial a été transmise, pour laquelle les services concernés nous ont communiqué un accusé de réception en date du 30 mars 2017. A ce jour, aucune réponse n'est parvenue en Mairie en retour.

Monsieur le Maire rappelle qu'une demande d'avis domanial avait été faite au mois de février 2016 pour ce même terrain. La valeur proposée était de 35 € le m<sup>2</sup>, correspondant au prix fixé par le Conseil Municipal. Toutefois, la validité d'un avis des Services des Domaines étant limitée à une année, ce document n'est plus valable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la vente du lot n°4 à Monsieur VIANCE Jérémy et Mademoiselle BERNARD Constance ;
- fixe le prix de vente de ce terrain à 37 590 € net vendeur, les frais notariés étant à la charge de l'acquéreur, sous réserve de la réception d'un avis contraire sur la valeur du terrain des Services des Domaines dans le délai légal;
- autorise le Maire à accomplir toutes les démarches administratives et notamment à signer l'acte notarié correspondant.

#### **XXIV. Vente d'un terrain communal route de l'Escauderie au lieu-dit Sivalal »**

**Rapporteur : Olivier DUPUY**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de son entretien avec les consorts Consoli. Ces derniers souhaitent acquérir une partie de la parcelle appartenant à la Commune, sise route de l'Escauderie à la Zone de Sivalal, cadastrée section ZN n° 121, d'une surface de 27 018m<sup>2</sup>.

Il propose d'acheter ce terrain au prix de 20 000 €.

La recette de cette vente pourrait permettre de réaménager le chemin d'accès de cette zone et de faire nettoyer la partie de la parcelle restante.

Une demande d'avis domanial a été transmise, pour laquelle les services concernés nous ont communiqué un accusé de réception en date du 5 avril 2017. A ce jour, aucune réponse n'est parvenue en Mairie en retour.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la vente d'une partie de la parcelle sise route de l'Escauderie à la Zone de Sivalal à la SCI Sivalal (consorts Consoli) ;
- accepte le prix de vente proposé pour ce terrain pour un montant de 20 000 € net vendeur, sous réserve de la réception d'un avis contraire sur la valeur du terrain des Services des Domaines dans le délai légal ;
- autorise le Maire à accomplir toutes les démarches administratives et notamment à signer l'acte notarié correspondant, les frais engendrés étant à la charge du demandeur.

#### **XXV. Vente d'une parcelle au lieu-dit « Trimouille »**

**Rapporteur : Olivier DUPUY**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la réception d'un courrier adressé par Maître Daniel Rabat en date du 17 décembre 2016 dans lequel il rappelle que Monsieur Francis BRUGNE souhaite acquérir une parcelle appartenant à la Commune, sise au lieu-dit « Trimouille », cadastrée section ZE n° 17, d'une surface totale de 840 m<sup>2</sup>, classée en lande.

En effet, Monsieur BRUGNE, domicilié sur ce même lieu-dit, est propriétaire de parcelles qui entourent le terrain communal concerné par cette affaire.

Une demande d'avis domanial a été transmise, pour laquelle les services concernés nous ont communiqué un avis sur la valeur vénale de ce terrain, estimée à 1 680 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la vente de la parcelle sise au lieu-dit « Trimouille », cadastrée section ZE n° 17 à Monsieur BRUGNE Francis ;
- accepte le prix de vente proposé par les services des Domaines pour ce terrain pour un montant total de 1 680 € net vendeur ;
- autorise le Maire à accomplir toutes les démarches administratives et notamment à signer l'acte notarié correspondant, les frais engendrés étant à la charge du demandeur.

### **INTERCOMMUNALITE**

#### **XXVI. Approbation des statuts du S.M.A.S. au Cœur des Trois Cantons**

**Rapporteur : Marie-Lyne SEELI**

Suite à la création du « S.M.A.S. au Cœur des Trois Cantons » issu de la fusion, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, du SIAS de La Force, du SIAS de Bergerac 2 et du SMAS de Sigoulès, un nouveau Comité Syndical a été installé.

Ce dernier a approuvé, par délibération en date du 28 février 2017, les nouveaux statuts qui doivent, en suivant, être approuvés par l'ensemble des communes du Territoire fixé par arrêté préfectoral.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve les statuts présentés ;
- charge Monsieur le Maire d'informer Madame la Présidente du « S.M.A.S. au Cœur des Trois Cantons » de cette décision.

## **DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS REÇUES DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Rapporteur : Jean-Paul ROCHOIR**

Conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et par délibérations en date du 17 avril 2014 et du 5 février 2016, le Maire a reçu délégation du Conseil Municipal pour exercer, au nom de la Commune, un certain nombre d'attributions.

- N° 2017-04. Modification de la régie de recettes pour les photocopies créée par décision du Maire en date du 22 janvier 2017 afin de permettre l'encaissement, sur cette même régie, des produits de locations de salles et de matériels.
- N° 2017-05. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Dordogne, au titre du Contrat de Projets Communaux 2016-2020, pour les opérations suivantes : transformation de la Salle des Fêtes en Espace Socio-Culturel, aménagement d'une Maison de Quartier à Peymilou, réalisation d'une serre pédagogique et réfection du bâtiment de l'épicerie sociale.
- N° 2017-06. Demande de subvention auprès de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), pour les opérations suivantes : réfection de la toiture de l'Ecole Maternelle du Centre-Ville et réalisation d'une serre pédagogique.
- N° 2017-07. Demande de subvention auprès de Madame la Députée Brigitte Allain, au titre de la réserve parlementaire, pour l'opération suivante : réalisation d'une serre pédagogique.

**La séance est close à 21 heures 15.**